

Higgins—auquel ont participé les autorités des trois niveaux de gouvernements et qui recommandait l'emplacement que nous avons effectivement choisi. Évidemment, le choix était le nôtre, parce qu'il ressortissait de notre juridiction, mais les consultations ont duré plusieurs mois et je crois que les faits révèlent que l'emplacement choisi est le meilleur à tous les points de vue.

M. Rondeau: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Le gouvernement du Québec s'est-il opposé à la décision du gouvernement fédéral ou bien a-t-il accepté le rapport, comme le gouvernement fédéral l'a fait?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je ne peux ni parler au nom du gouvernement provincial, ni dire dans quelle mesure sa décision aurait été différente de la nôtre. Je sais qu'au sein du gouvernement provincial, tout comme au sein du gouvernement fédéral, les avis étaient très partagés quant au choix du meilleur emplacement. Nous avons choisi celui qui était le meilleur, non seulement pour le Canada, mais aussi pour la province et pour la région métropolitaine. A mon avis, c'est un choix excellent et tout le monde le reconnaîtra.

M. Gaston Clermont (Gatineau): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Étant donné l'annonce, par l'honorable ministre des Transports, du choix de l'emplacement du deuxième aéroport international de Montréal, a-t-il reçu des doléances de citoyens ou de groupes de citoyens du nord de Montréal, relativement à la création d'une onzième province au Canada, car les autorités provinciales semblent prétendre que le territoire du nord de Montréal ne fait pas partie de la province de Québec?

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Étant donné l'importance d'un réseau routier adéquat, relativement au nouvel aéroport, le très honorable premier ministre voudrait-il nous dire si des ententes ont été conclues avec le gouvernement de la province de Québec à ce sujet et, dans l'affirmative, peut-on nous en faire connaître la nature?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur le président, étant donné que la décision n'a été prise qu'hier, à la réunion du conseil des ministres, et qu'elle a été annoncée après cette réunion, il aurait été impossible de conclure des ententes précises avec les autorités provincia-

les relativement aux travaux que l'établissement de l'aéroport entraînera. Nous sommes tombés d'accord sur le fait que quel que soit l'emplacement de l'aéroport, il faudrait prendre des décisions en accord avec les autorités provinciales. Évidemment, si la province ne désire pas qu'un aéroport soit établi dans la région de Montréal, tout ce qui touche au transport international deviendra peut-être l'apanage de Toronto.

M. Rondeau: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au très honorable premier ministre.

Pourrait-il nous dire qui a raison dans le différend actuel, étant donné que les fonctionnaires du bureau de l'honorable ministre des Forêts et du Développement rural nous ont déclaré que les compagnies aériennes demandaient un transfert. . .

M. l'Orateur: A l'ordre. A mon avis, il s'agit plutôt d'un débat, et je ne crois pas que la question soit recevable.

[Traduction]

LES FINANCES

LE RAPPORT DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL—LES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

M. G. W. Baldwin (Peace River): Je voudrais poser une question au président suppléant du Conseil du Trésor. Étant donné la teneur assez surprenante du rapport de l'auditeur général pour 1968, où il reconnaît qu'au moins 50 recommandations du comité des comptes publics concernant les rapports précédents ont été reléguées aux oubliettes ou passées sous silence, le président du Conseil du Trésor fera-t-il, avant le congé de Pâques, une déclaration spéciale sur ces recommandations en assurant à la Chambre qu'on remédiera à ces cas de gaspillage, d'incompétence et de prodigalité?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Nous allons, bien entendu, examiner la question du député. Nous avons fait de notre mieux pour éviter le gâchis qui existait sous le gouvernement précédent.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le gouvernement précédent était dirigé par M. Lester Pearson.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Benson: Je parle du gouvernement qui était au pouvoir de 1957 à 1962.

M. Fairweather: Ce n'est pas ce que vous avez dit.